

Après les déclarations inadmissibles d'un élu assimilant l'IVG à un meurtre

DÉFENDRE LE DROIT DES FEMMES À DISPOSER LIBREMENT DE LEUR CORPS

Lors du Conseil communautaire d'Est-Ensemble du 18 novembre 2014, Jimmy Parat a qualifié le recours à l'interruption volontaire de grossesse « **d'acte barbare** » et « **d'opération médicale que j'assimile à un meurtre** », à l'occasion d'un vœu pour la sauvegarde de la maternité des Lilas.

Ce conseiller municipal de Bagnolet (élu sur la liste Dynamique Citoyenne), vice-président d'Est-Ensemble, a donc assimilé les femmes ayant recours à l'avortement à des « **meurtrières** » !

Ces propos sont inadmissibles ! Ils remettent en cause un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et à maîtriser leur désir de maternité.

Ces propos sont indignes et valent les pires déclarations des « anti-IVG » d'extrême droite.

Ces propos sont d'autant plus intolérables quand ils sont prononcés par un élu avec une étiquette de « gauche », appartenant à un groupe de la majorité municipale.

La section de Bagnolet-Les Lilas de la Ligue des Droits de l'Homme :

- attend des élus de ce groupe et de l'ensemble de la majorité municipale de condamner fermement ces propos et d'en tirer toutes les conclusions politiques,
- se joint aux nombreuses protestations qui s'élèvent sur Bagnolet et sur le territoire des neuf communes d'Est-Ensemble,
- appelle à signer la pétition lancée en réaction à ces propos.

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_maire_de_Bagnolet_defense_du_droit_des_femmes_a_disposer_de_leur_corps/
